

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1831 23 juillet 2015

SOMMAIRE

Actavis WC 3 S.a r.l 8/844	Partimmobiliare S.A
Al Breck Enterprises Luxembourg S.à r.l 87846	Partimmobiliare S.A
Amerly's International S.A 87843	Patatina S.à r.l 87849
ATIM Holdings S.à r.l 87848	Pavan S.A
B Ebco S.à r.l 87843	Petroliana (Luxembourg) S.A 87850
Bourne Park Capital (Lux) S.A. SICAV - SIF	Pfizer Enterprises S.à r.l 87850
	PGC Holding 87849
BTS Funds (Lux) 87845	PIM S.à.r.l 87850
Ennery S.A	Pitcairns Finance S.A SPF 8785
Enoue S.A 87853	Poseidon (Europe) Investments S.à r.l 87849
Florinvest Finance S.à r.l 87865	Propinvest Holding S.A 8785
Freif II Master Refineries I S.à r.l 87874	Queensberry House Building 87862
Fugove 87852	Reba Investment Opportunities S.C.A SI-
JSS Multi Label SICAV 87846	
KJK Fund SICAV-SIF 87847	Robeco All Strategies Funds 87862
LaSalle UK Ventures Property 11 87888	Rural Impulse Fund S.A., SICAV-FIS 87865
MIG Patrimonial S.à.r.l 87884	SL Hotels SCSp 87848
Morgan Stanley Infrastructure Partners Lu-	Sofy S.àr.l 8788
xembourg Feeder, SICAV-FIS 87844	Theam Quant 87848
Mya SA 87846	Thematic SICAV 87842
Neofacto Luxembourg 87842	Tyrus Capital Opportunities S.à r.l 87848
NFS S.A	
OCM Gaudi Tonco S à r l 87842	



Neofacto Luxembourg, Société Anonyme, (anc. NFS S.A.).

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 131.144.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2015077169/12.

(150087153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

OCM Gaudi Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 196.815.

EXTRAIT

OCM OPPS IX Group Debt Holdings S.à r.l., avec siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 193217, associé unique de la Société, a transféré 12500 parts sociales à OCM Luxembourg OPPS X S.à r.l., avec siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 195494, en date du 29 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Jabir Chakib

Gérant

Référence de publication: 2015077189/17.

(150088487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Thematic SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 171.988.

Attendu que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société convoquée pour le 19 juin 2015 à 14:00 heures au siège social de la Société n'a pas pu délibérer valablement faute de quorum, les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à une

SECONDE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 10 août 2015 à 16:00 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- 1. Fusion du compartiment Thematic SICAV World Equities au sein du compartiment Degroof Equities Europe Behavioral Value de la société d'investissement Degroof Equities ;
- 2. Dissolution sans liquidation de Thematic SICAV par suite de l'opération de fusion ;
- 3. Divers.

L'Assemblée pourra délibérer valablement sans condition de quorum. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Tout actionnaire a la possibilité de voter par procuration. A cet effet, des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société. Le Conseil d'Administration prie les actionnaires qui ne pourraient assister à l'Assemblée de bien vouloir renvoyer leur procuration avant le 7 août 2015 soit par courrier au siège de la Société (à l'attention de Monsieur Laurent CROMLIN), soit par fax au numéro +352 250721 2347.

Le projet de texte des statuts est disponible au siège social de la Société et peut être obtenu sans frais sur simple demande de toute personne pouvant démontrer sa qualité d'actionnaire de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015105488/755/25.



Amerly's International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.418.

En date du 10 février 2015, la Société a désigné la société SGG S.A., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative au dépôt obligatoire et à l'immobilisation des actions et des parts au porteur.

Certifié sincère et conforme

AMERLY'S INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015082106/14.

(150094362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

B Ebco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 52.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.445.

Par résolutions prises en date du 26 mai 2015, les associés ont pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- 2. Acceptation de la démission d'Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015081083/15.

(150093452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Bourne Park Capital (Lux) S.A. SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.403.

As the annual general meeting of shareholders scheduled to 19 May 2015 could not deliberate and decide on the items of the agenda, the Board of Directors is pleased to convene the shareholders of BOURNE PARK CAPITAL (LUX) S.A. SICAV-SIF to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the SICAV-SIF on 31 July 2015 at 11.00 a.m., (the "Meeting") with the following agenda:

Agenda:

- 1. Report of the Board of Directors and of the approved statutory auditor
- 2. Approval of the financial statements as at 31 December 2014
- 3. Allocation of results
- 4. Discharge to the directors
- 5. Renewal of the mandate of the approved statutory auditor
- 6. Statutory elections
- 7. Remuneration of the directors

The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by simple majority of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the SICAV-SIF. Shareholders, who wish to attend the annual general meeting, are requested to inform the Board of Directors (fax nr: +352 49 924 2501 - ifs.fds@bdl.lu) at least five calendar days prior to the annual general meeting.

Référence de publication: 2015115125/755/25.



Actavis WC 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 148.285.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Juin 2015. Actavis WC 3 S.à r.l Fabrice Rota Gérant B

Référence de publication: 2015082931/14.

(150095310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Morgan Stanley Infrastructure Partners Luxembourg Feeder, SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 130.059.

To the Shareholders:

As the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 30 June 2015 could not validly deliberate on the agenda for lack of quorum, the board of directors of the Company has the pleasure of inviting you to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company (the "Meeting") of Morgan Stanley Infrastructure Partners Luxembourg Feeder, SICAV-FIS (the "Company") to be held on 7 *August 2015* at 4 p.m. Luxembourg time before a Luxembourg notary at the offices of J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A., 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

- 1. Change of the name of the Company from Morgan Stanley Infrastructure Partners Luxembourg Feeder, SICAV-FIS to North Haven Infrastructure Partners Luxembourg Feeder, SICAV-FIS and subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:
 - "Art. 1. Denomination. There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a company in the form of a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable- fonds d'investissement spécialisé under the name of North Haven Infrastructure Partners Luxembourg Feeder, SICAV-FIS (the "Company")."
- 2. Removal of the possibility to issue bearer shares to reflect the changes brought by the law of 28 July 2014 on "immobilisation of bearer shares" and subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company.
- 3. Miscellaneous

All capitalized terms not otherwise defined herein shall have the same meaning as such terms are defined in the articles of association of the Company (the "Articles").

Voting

Shareholders are advised that the resolution on agenda items 1 and 2 requires approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the shareholders present or represented at the Meeting.

Under agenda item 3, miscellaneous items may be addressed and discussed. No vote is required.

Shareholders note also that by way of derogation from the provisions of the decree of 24 Prairial, year XI, the requirement to append a translation to the Articles or the notarial deed pursuant to which the Articles will be amended in one of the official languages when it is registered is not applicable.

Queries

Any questions from investors in relation to this notice should be directed to the registered office of the Company (Email: myriam.x.lambrech@jpmchase.com).

By order of the board of directors of the Company

Référence de publication: 2015107168/755/40.



W@rm.Up S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 87.248.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société W@rm.Up S.A.

Lors de sa réunion du 17 février 2015, le conseil d'administration a pris la décision suivante:

- Me Lex THIELEN, avocat à la Cour, né le 21 juillet 1962 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, est nommé comme dépositaire des actions au porteur de la société, conformément à l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015082860/14.

(150094126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

BTS Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 154.046.

Hiermit wird allen Aktionären mitgeteilt, dass die

ORDENTLICHE AKTIONÄRSVERSAMMLUNG

der Aktionäre des BTS Funds (Lux) (die "Gesellschaft") am 31. Juli 2015 um 11.00 Uhr am Hauptsitz der Gesellschaft stattfinden wird. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

- 1. Vorlegung und Zustimmung des Berichtes des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
- Zustimmung der Aufstellung der Nettovermögenswerte der Gesellschaft sowie des Geschäftsberichtes betreffend das am 31. März 2015 beendete Geschäftsjahr; Beschluss betreffend die Verwendung der Erträge des am 31. März 2015 beendeten Geschäftsjahres.
- 3. Entlastung der folgenden Verwaltungsräte im Zusammenhang mit ihren Geschäftstätigkeiten betreffend das am 31. März 2015 beendete Geschäftsjahr:
 - a. Herr Thomas Vorwerk
 - b. Herr Alastair Guggenbühl-Even
 - c. Herr Michael E. Widmer
 - d. Herr Bilal Ibrahim Sassa
 - e. Herr Steven R. Flynn.
- 4. Wiederwahl der folgenden Verwaltungsräte für einen Zeitraum, der zum Zeitpunkt der nächsten jährlichen Generalversammlung in 2016 endet:
 - a. Herr Thomas Vorwerk
 - b. Herr Alastair Guggenbühl-Even
 - c. Herr Michael E. Widmer
 - d. Herr Bilal Ibrahim Sassa
 - e. Herr Steven R. Flynn.
- 5. Bestellung der Abschlussprüfungsgesellschaft BDO Audit S.A., B.P. 351, L-2013 Luxemburg für einen Zeitraum, der zum Zeitpunkt der nächsten jährlichen Generalversammlung in 2016 endet.
- 6. Verschiedenes.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass im Zusammenhang mit der Tagesordnung kein Anwesenheitsquorum festgelegt ist, und dass Beschlüsse der Ordentlichen Generalversammlung mit einer einfachen Stimmenmehrheit der anwesenden oder der vertretenen Aktien getroffen werden.

Die gesetzlich vorgeschriebenen Informationen für die Anteilinhaber können am Gesellschaftssitz des BTS Funds (Lux) in 2, place François-Joseph Dargent, L-1413 Luxemburg eingesehen werden. Die Aktionäre können außerdem die Zusendung dieser Unterlagen an sich verlangen.

Der Verwaltungsrat

Vertreter in der Schweiz: M.M. Warburg Bank (Schweiz) AG, Parkring 12, 8027 Zürich

Référence de publication: 2015115126/755/40.



Mya SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 97.634.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2015077159/12.

(150087178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Al Breck Enterprises Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.818.758,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35/37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 192.060.

EXTRAIT

En date du 1 ^{er} juin 2015, l'associé unique de la société a décidé de transférer le siège social de la société au 35/37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, avec effet immédiat.

Le siège social de l'associé unique a également été transféré au 35/37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, avec effet au 1 er juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2015.

Référence de publication: 2015082071/15.

(150094432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

JSS Multi Label SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 76.310.

Die Aktionäre der JSS Multi Label SICAV werden hiermit eingeladen, an der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

teilzunehmen, die am *31. Juli 2015* um 11.00 Uhr am Sitz der RBC Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette abgehalten wird.

Folgende Punkte stehen auf der Tagesordnung:

Tagesordnung:

- 1. Berichte
 - a) des Verwaltungsrats
 - b) der Revisionsgesellschaft
- Genehmigung der Vermögensaufstellung sowie der Veränderungen des Reinvermögens für den Zeitraum bis zum 31. März 2015
- 3. Entlastung des Verwaltungsrats für seine Tätigkeit im Geschäftsjahr endend zum 31. März 2015
- 4. Wahl des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung in 2016
- 5. Verwendung des Reingewinns
- 6. Wahl / Bestätigung des Verwaltungsrates
- 7. Entschädigung der Mitglieder des Verwaltungsrates
- 8. Verschiedenes

Beschlüsse der Versammlung erfordern kein Quorum und werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien gefasst.

Luxemburg, im Juli 2015.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2015115127/755/27.



Ennery S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 51.807.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 26.5.2015 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31.12.2015:

- Nico BINDELS, 8, Cité Jean Souvignier, L 7792 Bissen, Administrateur
- Peter BIERWERTH, Kapellenweg 22, D 63571 Gelnhausen, Administrateur
- INBC S.A., 8, Cité Jean Souvignier, L 7792 Bissen, RCS Luxembourg B 29679. Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée nomme Monsieur Nico BINDELS né à Ettelbrück, le 21.10.1949, directeur de sociétés, demeurant 8, Cité Jean Souvignier, L 7792 Bissen, comme représentante permanente de INBC S.A, Administrateur
 - EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015081299/18.

(150093388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

KJK Fund SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.729.

The shareholders of KJK Fund SICAV-SIF (the "Company") are hereby invited to attend an

ORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company (the "Meeting"), which will be held in Luxembourg, on 31 July 2015 at 2 p.m. CET, at the registered office of the Company, with the following agenda:

Agenda:

- 1. Amendments to section 9 "Management Fee" of Appendix A "KJK Fund SICAV-SIF- Baltic States" of the Placement Memorandum of the Company.
- 2. Amendments to section 14 "Duration of the Sub-Fund" of Appendix A "KJK Fund SICAV-SIF" of the Placement Memorandum of the Company.
- 3. Miscellaneous.

NOTE TO THE SHAREHOLDERS

The management board of the Company (the "Management Board") sent, on 5 May 2015, a letter to the shareholders of the Company, providing detailed information with respect to the above suggestions, with the intention to find out investors' views with respect to the proposed changes (the "Letter").

It is noted that shareholders holding 69.8% of the shares approved the above proposed changes by returning executed copies of the Letter, and the Management Board wishes to thank you for your confidence in this respect. Therefore, the Management Board decided, in line with article 33 of the articles of incorporation of the Company, and articles 67, 67-1 and 68 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, to convene this Meeting, in order to resolve on the modifications of the Placement Memorandum.

According to article 29 of the articles of incorporation of the Company, any changes of inter alia fees borne by the Company and any changes to the issuing documents of the Company require the prior approval of the supervisory board of the Company (the "Supervisory Board"). General approval has been granted by the supervisory board of the Company to the Management Board on 6 July 2015, on the basis of the presentation of the exact wording of the proposed amendments to the Supervisory Board.

Please be informed that the quorum required for items 1. and 2. on the Agenda, according to Luxembourg laws, according to articles 32 and 33 of the restated articles of incorporation of the Company and according to section XVII - D of the placement memorandum of the Company, is fifty percent (50%) of the share capital for each share class. The resolution on such items, in order to be adopted, shall be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes of each share class validly cast, according to Luxembourg laws, and according to articles 32 and 33 of the articles of incorporation of the Company.

The Management Board.

Référence de publication: 2015115128/795/36.



ATIM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.776.

 $Der \ Jahresabschluss \ zum \ 31. \ Dezember \ 2014 \ wurde \ beim \ Handels- \ und \ Gesellschaftsregister \ von \ Luxemburg \ hinterlegt.$

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081075/9.

(150093459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Tyrus Capital Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 525.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 160.468.

Extrait rectificatif de publication - L140091044 du 02 Juin 2014

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015080844/11.

(150092344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Theam Quant, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 183.490.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 27 mai 2015

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agrée, PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, situé au 2 rue Gerhard Mercator, L2182 Luxembourg, pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Référence de publication: 2015080852/11.

(150091857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

SL Hotels SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 196.368.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue en date du 25 mai 2015 que:

- Deux classes de gérants ont été créées: gérants de Classe A et gérants de Classe B
- Ont été nommés aux fonctions de gérants de Classe B:
- * M. Raphaël BENAYOUN, né le 06/08/1984 à Marseille (France) et demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à l-1118 Luxembourg.
- * M. Philippe AFLALO, né le 18/12/1970 à Fès (Maroc) et demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à 1-1118 Luxembourg.
 - Ont été nommés aux fonctions de gérants de Classe A:
- * M. Janusz SZYMANSKI, administrateur de sociétés, né le 08/07/1963 à Kolobrzeg (Pologne) et demeurant à 86, 76-150 Domaslawice, Pologne.
- * M. Jerzy ZUG, administrateur de sociétés, né le 25/02/1954 à Darlowo (Pologne) et demeurant à Polna 17, 76-150 Darlowo, Pologne.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015080800/22.

(150092094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.



Patatina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 127, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 162.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015081734/10.

(150093393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Poseidon (Europe) Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.898.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 juin 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015081720/11.

(150093562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Pavan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.934.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2015081737/12.

(150092812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

PGC Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 168.900.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 13 mai 2015, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

- 1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:
- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Ludwig de Mot, avec adresse au 4, Kasterland, 3140 Keerbergen, Belgique
- Vincent Dujardin, avec adresse au 17203, Ikel Drive, TX 75248 Dallas, Etats-Unis
- Wojciech Malinowski, avec adresse au 22, ul. Herwina Piatka, 30-809 Krakow, Pologne

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de MAZARS LUXEMBOURG, avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015081741/21.

(150093570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.



Partimmobiliare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 81.262.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er juin 2015.

Référence de publication: 2015081731/10.

(150093060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

PIM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9366 Ermsdorf, 10, rue de Savelborn.

R.C.S. Luxembourg B 141.079.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2015081748/11.

(150092986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Petroliana (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 21, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.812.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 17 juillet 2014

L'assemblée générale des actionnaires décide, à l'unanimité des voix, de nommer aux fonctions de Réviseur d'entreprises agrée pour les comptes annuels de l'exercice 2014 la société VPC Luxembourg S.àr.l. représentée par Monsieur Jean-Louis Prignon et Madame Grace Garrais dont l'adresse est 4a, Op der Haart L-9999 Wemperhardt.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Un administrateur

Référence de publication: 2015081739/15.

(150093302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Pfizer Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 50.712.

Suite aux résolutions écrites de la Société en date du 02 juin 2015, il convient de prolonger les mandats des gérants suivants avec effet au 22 juillet 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015;

- Jan VERBOVEN;
- Christophe PLANTEGENET;
- Randy WITRICK;
- Scott BLUNDELL;
- Pui Yin CHEN;
- Niall CONDON; et
- Danny HENDRIKSE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015081740/18.

(150093869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.



Propinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 26.240.

Extrait des résolutions adoptées en date du 29 mai 2015, lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société Propinvest Holding S.A.

L'Assemblée décide de ratifier la nomination de M. Nicolas MILLE, employé privé, né le 8 février 1978 à Antony (France), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 31 août 2013 jusqu'au 27 décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROPINVEST HOLDING S.A

Référence de publication: 2015081760/14.

(150093650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Reba Investment Opportunities S.C.A. - SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 182.325.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire en date du 12 mai 2015

En date du 12 mai 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de Ernst & Young en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Reba Investment Opportunities S.C.A. - SICAR

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015081768/16.

(150093707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Pitcairns Finance S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 33.106.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 1 er juin 2015

L'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat les mandats des administrateurs:

Monsieur Habib Mohamed D. HABIB

Monsieur Asghar D. HABIB

Monsieur Salman H. HABIB

Monsieur Jean-Claude WOLTER

et du Commissaire aux Comptes:

Monsieur Aftab Hussain PIRBHAI

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2016 approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration en date du 11 mai 2015

Le conseil d'administration décide de nommer Mr H. Mohamed HABIB président du Conseil d'Administration de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er juin 2015.

Pour PITCAIRNS FINANCE S.A. -SPF

Référence de publication: 2015081749/24.

(150093694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.



Fugove, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 193.314.

In the year two thousand fifteen, on the nineteenth day of May.

Before the undersigned Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs Ulla LID, lawyer, residing in Sweden, 186 40 Vallentuna, Påtåkervägen 24,

duly represented by Mr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, represented as stated hereabove, requested the undersigned notary to state that:

- the limited liability company Fugove, with registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 193314, has been incorporated on 4 December 2014, by deed of Me Cosita DELVAUX, civil law notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 271 of 3 February 2015;
 - she is the sole member of the above mentioned company and that she has taken the following resolution:

Sole resolution

The sole member decides to amend article 13 of the by-laws which will henceforth read as follows:

"Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the general meetings through a special proxy.

Any decision about transferring any asset from one bank to another bank and any decision about amending or terminating any discretionary management mandate on any asset of the company are subject to a prior resolution of the general meeting of members.

The general meeting may revoke all the managers."

Costs

The amount of expenses to be borne by the Company in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 950.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, said proxyholder, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Follows the german version of the preceding text:

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den neunzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Frau Ulla LID, Anwältin, wohnhaft in Schweden, 186 40 Vallentuna, Påtåkervägen 24,

hier vertreten durch Herrn Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Welche Vollmacht, nach "ne varietur" unterzeichnet durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird um mit ihr einregistriert zu werden.

Die Komparentin, vertreten wie vorgenannt, den instrumentierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Fugove, mit Sitz in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 193314, gegründet wurde am 4. Dezember 2014 gemäß Urkunde aufgenommen durch den Maître Cosita DELVAUX, Notarin mit Sitz in Luxemburg, veröffentlicht im "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" Nummer 271 vom 3. Februar 2015;
- Dass sie einzige und alleinige Gesellschafterin der vorbezeichneten Gesellschaft ist und dass sie den folgende Beschluss genommen hat:



Einziger Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, Artikel 13 abzuändern, um ihn folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Alle Entscheidungen betreffend der Übertragung von Vermögen von einer Bank auf eine andere Bank und alle Entscheidungen betreffend der Abänderung oder der Auflösung eines Vermögensverwaltungvertrages der Gesellschaft unterliegen einem vorhergehenden Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter.

Die Generalversammlung kann alle Geschäftsführer abberufen."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr 950,-EUR geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der Komparentin die vorliegende Urkunde in English, gefolgt von einer deutschen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben Komparentin und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung rechtsgültig.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Philippe PONSARD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 mai 2015. Relation GAC/2015/4337. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015080394/76.

(150091653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Enoue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11-13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 195.351.

L'an deux mille quinze, le vingt mai,

par-devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société «ENOUE S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 56, rue de la Victoire, L-8047 Strassen, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.351 (la Société), constituée suivant un acte du notaire instrumentant, passé le 9 mars 2015, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 mai 2015 sous le numéro 1139, page 54663. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés,

Ont comparu:

1. Monsieur Nicolas DUJARDIN, travailleur indépendant, né à Montigny-le-Tilleul (Belgique) le 3 juin 1988 et demeurant au 17, rue de Gewaennchen, L-5828 Fentange,

représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. Monsieur Salvatore PIRRONITTO, travailleur indépendant, né à Charleroi (Belgique) le 30 octobre 1987 et demeurant au 17, rue de Gewaennchen, L-5828 Fentange,

représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

3. Monsieur Rafael PALACIOS Y RODRIGUEZ, travailleur indépendant, né à San Roque (Espagne) le 23 mai 1963 et demeurant au 13, rue Paradis des Chevaux, B-6060 Gilly (Belgique),

représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité d'actionnaires ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

(i) Renonciation aux formalités de convocation;



- (ii) Modification de l'objet social de la Société et de l'article 3 des Statuts de sorte que celui-ci sera dorénavant libellé comme suit:
- « **Art. 3.** L'objet de la Société est la conception, la vente, la diffusion, la commercialisation et la distribution de services publicitaires et de solutions d'e-commerce.

La Société pourra prendre des participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et gérer ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière que ce soit, tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à orders, d'obligations ou d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur la totalité ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, risques de taux de change, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.»

- (iii) Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle au 11-13, immeuble Solarwind, Rue de l'industrie, L-8399 Windhof avec effet à la date du présent acte;
 - (iv) Modification subséquente de l'article 4;
 - (v) Suppression de la possibilité pour la Société d'émettre des actions au porteur;
 - (vi) Modification subséquente de l'article 6; et
 - (vii) Divers.

Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite les comparants ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première Résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société se considérant comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société et l'article 3 des Statuts de sorte que celui-ci aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** L'objet de la Société est la conception, la vente, la diffusion, la commercialisation et la distribution de services publicitaires et de solutions d'e-commerce.

La Société pourra prendre des participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et gérer ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière que ce soit, tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à orders, d'obligations ou d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur la totalité ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.



La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, risques de taux de change, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.»

Troisième Résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société vers L-8399 Windhof, 11-13, rue de l'industrie et de modifier subséquemment l'article 4 des Statuts de sorte que celui-ci aura désormais la teneur suivante:

« Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Koerich.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Le siège social pourra être transféré dans les limites de la commune sur simple décision du conseil d'administration.».

Quatrième Résolution

L'Assemblée décide de supprimer la possibilité pour la Société d'émettre des actions au porteur et de modifier subséquemment l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, rédigé et passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 mai 2015. Relation GAC/2015/4342. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015080367/125.

(150092124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2015.

Partimmobiliare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 81.262.

L'an deux mille quinze, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "PAR-TIMMOBILIARE S.A.", R.C.S. Luxembourg, numéro B 81.262 ayant son siège social à L-1449 Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 16 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 908 du 23 octobre 2001 et ayant comme actionnaire unique la société FIDUCIARIA EMILIANA S.P.A., avec siège social à viale Magenta 1/C, 42123, Reggio Emilia, Italie.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.



Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice, Madame Corinne PETIT, employée, avec même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de quatre cent dix mille euros (EUR 410.000,-) pour le ramener de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale à de dix euros (EUR 10,-) chacune à quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-) représenté par neuf mille (9.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune par compensation de la totalité des pertes existantes au 31 décembre 2014 d'un montant de deux cent trente mille quatre cent trente-huit euros et quinze cents (EUR 230.438,15) et affectation d'un montant de cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante et un euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 179.561,85) à un compte de réserve spécial qui sera constitué dans les conditions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés, dont il ne pourra être disposé que pour compenser des pertes subies ou pour augmenter le capital social souscrit par incorporation de cette réserve,

et avec réduction du nombre d'actions pour le porter de cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à neuf mille (9.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

- 2. Modification de l'article 5 des statuts alinéa 1 er.
- 3. Approbation du bilan de clôture de la société luxembourgeoise.
- 4. Transfert du siège social de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée selon le droit italien.
 - 5. Fixation du siège social à Milan, Via Settala 3.
 - 6. Modification de la dénomination sociale en "Part Immobiliare S.r.l.".
- 7. Démission de quatre administrateurs en place et décharge à leur donner pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.
- 8. Démission du commissaire aux comptes en place, décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
 - 9. Refonte complète des statuts pour les adapter au droit italien.
 - 10. Nomination d'un administrateur unique.
- 11. Mandat à donner aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
 - 12. Effet juridique relative aux résolutions prises.
- 13. Mandat à donner à AFN S.R.L., Via Vescovado 32, 15121 Alessandria, Italie aux fins de procéder à toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce Italien et aux fins de convoquer une assemblée générale extraordinaire en Italie afin de confirmer le transfert de siège en Italie et d'adapter les statuts de la société à la législation italienne.
 - 14. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social de la société à concurrence d'un montant de quatre cent dix mille euros (EUR 410.000,-) pour le ramener de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-) représenté par neuf mille (9.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune par compensation de la totalité des pertes existantes au 31 décembre 2014 d'un montant de deux cent trente mille quatre cent trente-huit euros et quinze cents (EUR 230.438,15) et affectation d'un montant de cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante et un euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 179.561,85) à un compte de réserve spécial qui sera constitué dans les conditions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés, dont il ne pourra être disposé que pour compenser des pertes subies ou pour augmenter le capital social souscrit par incorporation de cette réserve,

et avec réduction du nombre d'actions pour le porter de cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à neuf mille (9.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.



La réalité des pertes a été prouvée au notaire instrumentaire par une copie des comptes annuels au 31 décembre 2014 lesquels états financiers demeureront annexés à la présente et d'un rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 2014.

Cette réduction du capital social est réalisée par les actionnaires existants au prorata de leur participation.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 5, alinéa 1 er des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 3. alinéa 1** er . Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-) divisé en neuf mille (9.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée générale approuve le bilan de clôture au 15 avril 2015 de la société au Luxembourg, lequel bilan après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société en Italie, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera son existence sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée selon le droit italien.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la société en Italie à Milan, Via Settala 3.

La Société ne maintiendra pas de succursale ou d'autre entité juridique au Luxembourg.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "Part Immobiliare S.r.l.".

Septième résolution

Il est pris acte de la démission de quatre administrateurs en place:

- Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg;
- Madame Nicole THOMMES, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxempourg:
 - Madame Andrea DANY, employée privée, domiciliée, professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg. Par vote spécial, il leur est donné décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Huitième résolution

Il est pris acte de la démission du commissaire aux comptes en place:

la société CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Par vote spécial, il lui est donné décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Neuvième résolution

Les statuts, complètement refondus afin d'être adaptés à la législation italienne, auront désormais le teneur suivante:

STATUTO "PART IMMOBILIARE S.R.L." INDICE

Parte I DENOMINAZIONE - SEDE - DURATA - OGGETTO
ARTICOLO 1 DENOMINAZIONE
ARTICOLO 2 SEDE
ARTICOLO 3 DOMICILIO DEI SOCI
ARTICOLO 4 DURATA
ARTICOLO 5 OGGETTO
Parte II CAPITALE - PARTECIPAZIONI
ARTICOLO 6 CAPITALE SOCIALE
ARTICOLO 7 PARTECIPAZIONI E DIRITTI DEI SOCI
ARTICOLO 8 TRASFERIMENTO DELLE PARTECIPAZIONI
Parte III DECISIONI DEI SOCI E ASSEMBLEE



ARTICOLO 9 DECISIONI DEI SOCI	5
ARTICOLO 10 ASSEMBLEE	9
ARTICOLO 11 DIRITTO DI INTERVENTO E RAPPRESENTANZA	10
ARTICOLO 12 PRESIDENZA DELL'ASSEMBLEA	10
ARTICOLO 13 RECESSO ED ESCLUSIONE DEL SOCIO	10
Parte IV AMMINISTRAZIONE	10
ARTICOLO 14 AMMINISTRAZIONE	10
ARTICOLO 15 POTERI E RAPPRESENTANZA	12
ARTICOLO 16 COMPENSI	12
Parte V BILANCIO ED UTILI	
ARTICOLO 17 APPROVAZIONE DEL BILANCIO	12
ARTICOLO 18 ESERCIZIO SOCIALE	12
ARTICOLO 19 UTILI	13
Parte VI CONTROLLO SULLA GESTIONE E REVISIONE LEGALE – SCIOGLIMENTO –	
CLAUSOLA ARBITRALE	13
ARTICOLO 20 CONTROLLO SULLA GESTIONE E REVISIONE LEGALE	
ARTICOLO 21 SCIOGLIMENTO	13
ARTICOLO 22 RINVIO	13

Parte I. Denominazione - Sede - Durata - Oggetto

Art. 1. Denominazione.

1.1 E' costituita una società a responsabilità limitata sotto la denominazione:

"Part Immobiliare S.r.l.".

Art. 2. Sede.

- 2.1 La società ha sede nel Comune di Milano all'indirizzo indicato nel registro delle imprese ai sensi dell'art. 111-ter delle disposizioni per l'attuazione del codice civile.
- 2.2 La modifica dell'indirizzo nell'ambito dello stesso Comune della sede e delle eventuali sedi secondarie è di competenza degli amministratori e/o dell'assemblea dei soci secondo le seguenti regole: gli amministratori ne hanno competenza concorrente con la competenza dell'assemblea dei soci ma dovranno informare i soci e l'organo di controllo, se nominato, almeno quindici giorni prima della modifica e sospenderne l'attuazione ove ai sensi dell'art. 2479 c.c. su richiesta di uno o più soci debbano procedere alla convocazione dell'assemblea per discutere su tale modifica che in tal caso sarà di esclusiva competenza dell'assemblea dei soci che dovrà deliberare con il voto favorevole della maggioranza assoluta del capitale sociale.
- 2.3 L'Organo Amministrativo ha facoltà di istituire, modificare e sopprimere ovunque unità locali o uffici amministrativi con o senza stabile rappresentanza.

Art. 3. Domicilio dei soci.

3.1 Il domicilio dei soci per ogni rapporto con la società, è quello risultante dal dal registro imprese.

Art. 4. Durata

4.1 La durata della società viene stabilita fino al trentuno dicembre duemilacinquanta salvo proroga o anticipato scioglimento da deliberarsi a norma di legge.

Art. 5. Oggetto.

- 5.1 La società ha per oggetto le seguenti attività:
- l'attività di assunzione e gestione di partecipazioni in società italiane ed estere, qualunque ne sia l'oggetto sociale nonché di finanziamento sotto qualsiasi forma e di coordinamento tecnico, finanziario e amministrativo delle società partecipate, anche indirettamente, nonché l'esercizio nei confronti di queste ultime di attività di indirizzo, rimanendo espressamente vietato lo svolgimento delle predette attività nei confronti del pubblico;
- l'attività di prestazione di servizi finanziari in genere, con esclusione di quelli riservati alle professioni protette, a società partecipate, anche indirettamente; la partecipazione a Fondi d'Investimento chiusi non a fini di ricollocamento;
- l'attività di indirizzo, di coordinamento e di valutazione delle partecipazioni detenute dai soci della Società o da loro partecipate in altre imprese, il tutto con esclusione di qualsiasi attività consulenziale riservata, per legge, ad iscritti in albi professionali.
- La Società, nell'ambito della propria gestione finanziaria, può acquisire, vendere, locare, sublocare immobili con l'obiettivo di ottimizzare i rendimenti della liquidità e potrà altresì amministrare e gestire beni immobili in proprio e per conto terzi.



La Società può altresì, in via strettamente strumentale al conseguimento dell'oggetto sociale, non in via prevalente e non nei confronti del pubblico, compiere ogni operazione mobiliare, immobiliare, commerciale, industriale e finanziaria compreso lo smobilizzo e l'amministrazione dei crediti commerciali (escluso il factoring).

La Società può inoltre prestare avalli, fidejussioni e garanzie, sia reali che personali, anche a favore di terzi, purché nell'interesse proprio o delle imprese (anche indirettamente) partecipate.

Resta comunque escluso l'esercizio nei confronti del pubblico, o in via prevalente non nei confronti del pubblico, delle attività indicate nell'attività indicate nell'art. 106 del Testo Unico delle leggi in materia bancaria e creditizia di cui al Decreto Legislativo 1 settembre 1993 n. 385, nonché resta escluso l'esercizio delle attività di intermediazione immobiliare e resta altresì esclusa qualsiasi attività riservata a professionisti iscritti in Albi e a società fiduciarie.

Parte II. Capitale - Partecipazioni

Art. 6. Capitale sociale.

6.1 Il capitale sociale è di Euro 90.000,00 (novantamila/00)

Art. 7. Partecipazioni e diritti dei soci.

7.1 I diritti sociali spettano ai soci in misura proporzionale alla partecipazione da ciascuno posseduta.

Art. 8. Trasferimento delle partecipazioni

8.1 Le partecipazioni sono liberamente cedibili.

Parte III. Decisioni dei soci e assemblee

Art. 9. Decisioni dei soci.

- 9.1 I soci decidono sulle materie riservate alla loro competenza dalla legge (art.2479 c.c.) nonché sugli argomenti che uno o più amministratori o tanti soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale sottopongono alla loro approvazione
- 9.2 Ogni socio ha diritto di partecipare o farsi rappresentare in assemblea ed il suo voto vale in misura proporzionale alla sua partecipazione.
 - 9.3 Le decisioni dei soci sono adottate mediante deliberazioni assembleari.

Art. 10. Assemblee.

- 10.1 L'Assemblea dei soci può essere convocata anche in luogo diverso dalla sede della società, purché comodamente raggiungibile da tutti i soci se in luogo diverso dal Comune o dal capoluogo di Regione dove ha sede la società.
- 10.2 L'Assemblea è convocata dagli amministratori mediante avviso spedito ai soci, almeno otto giorni prima dell'adunanza, nel domicilio risultante dal registro imprese, con raccomandata o con posta elettronica con avviso di ricevuta o fax.
- 10.3 In deroga all'art. 2479-bis c.c. l'assemblea è regolarmente costituita e delibera con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino la maggioranza assoluta del capitale sociale anche per le materie indicate ai numeri 4 e 5 del 2° comma dell'art. 2479 c.c..
- 10.4 Salvo diversa disposizione di legge, le partecipazioni per le quali non può essere esercitato il diritto di voto sono computate ai fini della regolare costituzione dell'Assemblea. Le medesime partecipazioni e quelle per le quali il diritto di voto non è stato esercitato a seguito della dichiarazione del socio di astenersi per conflitto di interessi non sono computate ai fini del calcolo della maggioranza e della quota di capitale richiesta per l'approvazione della deliberazione.
- 10.5 Nell'avviso di convocazione dell'assemblea può essere fissato il giorno, il luogo e l'ora per la seconda convocazione, qualora i soci intervenuti non rappresentino complessivamente la parte di capitale richiesta per le deliberazioni da prendere. In seconda convocazione l'assemblea è costituita e delibera con le stesse presenze e maggioranze richieste per la prima convocazione.
- 10.6 In ogni caso la deliberazione s'intende adottata quando ad essa partecipa, in proprio o per delega, l'intero capitale sociale e tutti gli amministratori e l'organo di controllo, se nominato, sono presenti o informati della riunione e nessuno si oppone alla trattazione dell'argomento.

Art. 11. Diritto di intervento e rappresentanza.

- 11.1 Possono intervenire all'assemblea i soci, che risultano iscritti nel Registro delle Imprese.
- 11.2 Ogni socio che abbia diritto di intervenire all'assemblea potrà farsi rappresentare per delega scritta, ai sensi dell'articolo 2479 bis secondo comma c.c.

Art. 12. Presidenza dell'assemblea.

12.1 L'assemblea dei soci è presieduta dal Presidente del Consiglio di Amministrazione o dall'Amministratore Unico o, in caso di più amministratori con poteri congiunti o disgiunti, dall'Amministratore più anziano, oppure, in caso di sua assenza o rinuncia, dalla persona, anche non socia, eletta dai presenti.

Art. 13. Recesso ed esclusione del socio.

13.1 I termini, le modalità di esercizio del recesso, i criteri di determinazione del valore delle partecipazioni ed il procedimento di liquidazione sono quelli stabiliti dall'art. 2473 c.c.



Parte IV. Amministrazione

Art. 14. Amministrazione.

- 14.1 L'amministrazione della società potrà essere affidata a una o più persone, anche non socie, nominate con decisione dell'assemblea dei soci che ne determinerà il numero, la durata anche a tempo indeterminato, le cause di revoca ed i compensi.
- 14.2 In occasione della nomina degli amministratori l'assemblea dei soci stabilirà se affidare ad essi l'amministrazione disgiuntamente oppure congiuntamente ai sensi degli articoli 2257 e 2258 c.c.; in mancanza quando l'amministrazione è affidata a più persone queste costituiscono il consiglio di amministrazione.
- 14.3 Qualora l'amministrazione sia affidata disgiuntamente a più amministratori, in caso di opposizione di un amministratore all'operazione che un altro intende compiere, competenti a decidere sono i soci.
- 14.4 L'amministratore nominato a tempo indeterminato può essere revocato anche senza giusta causa e senza il diritto al risarcimento del danno.
 - 14.5 Quando sia costituito un consiglio di amministrazione si osservano le seguenti norme.
- 14.6 Il Consiglio di Amministrazione sceglie tra i suoi membri il Presidente, se questi non è nominato con decisione dei soci.
- 14.7 Il Consiglio di Amministrazione può delegare, nei limiti di legge, le proprie attribuzioni ad un comitato esecutivo composto da alcuni dei suoi membri o ad uno o più membri, anche disgiuntamente, determinando i limiti della delega. Alle riunioni del comitato esecutivo si applicano le disposizioni previste per il Consiglio di Amministrazione.
 - 14.8 I membri del consiglio di Amministrazione, come sopra delegati, rivestiranno la carica di Amministratori Delegati.
- 14.9 Qualora venga nominato un Consiglio di Amministrazione composto di due membri e sia nominato un consigliere delegato, in caso di disaccordo per la revoca del consigliere delegato entrambi gli amministratori decadranno dalla carica.
- 14.10 Il Consiglio di Amministrazione si riunisce nella sede della società o in altro luogo, purché in un paese aderente all'Unione Europea, indicato nell'avviso della convocazione.
- 14.11 Il Consiglio di Amministrazione viene convocato dal Presidente, da un Amministratore Delegato o da due Consiglieri, con lettera raccomandata da spedirsi almeno sette giorni prima a ciascun Consigliere e l'organo di controllo, se nominato, nei casi di urgenza, con telegramma, fax o posta elettronica con avviso di ricevuta, da spedirsi almeno due giorni prima.
- 14.12 Il Consiglio potrà riunirsi e deliberare, anche senza formale convocazione, quando i suoi membri siano presenti al completo e sia presente l'organo di controllo, se nominato.
- 14.13 Per la validità delle deliberazioni del Consiglio di Amministrazione si richiede la presenza della maggioranza dei suoi membri in carica.
- 14.14 Le deliberazioni sono prese a maggioranza assoluta dei voti dei presenti; in caso di parità prevale il voto del Presidente, fatta eccezione per il caso in cui il Consiglio di Amministrazione sia composto da due membri.
- 14.15 Le riunioni del Consiglio di Amministrazione si potranno svolgere anche per audioconferenza o audio-video-conferenza a condizione che ciascuno dei partecipanti possa essere identificato da tutti gli altri e che ciascuno dei partecipanti sia in grado di intervenire in tempo reale durante la trattazione degli argomenti esaminati, nonché di ricevere, trasmettere e visionare documenti. Sussistendo queste condizioni, la riunione si considera tenuta nel luogo in cui si trovano la persona chiamata a presiedere la riunione ed il segretario.
 - 14.16 Delle deliberazioni del Consiglio si fa constare con verbale firmato dal Presidente e dal Segretario della seduta.

Art. 15. Poteri e rappresentanza.

- 15.1 L'organo amministrativo ha tutti i poteri per la gestione ordinaria e straordinaria della società, senza eccezione di sorta ed ha facoltà di decidere il compimento di tutti gli atti che ritenga opportuni per l'attuazione e il raggiungimento degli scopi sociali, esclusi soltanto quelli che la legge o il presente statuto, in modo tassativo, riservano alle decisioni dei soci.
- 15.2 La rappresentanza della società, anche in giudizio, e la firma sociale spettano al Presidente del Consiglio di Amministrazione oppure all'Amministratore Unico ovvero quando sia stato così deciso dai soci agli amministratori disgiuntamente o congiuntamente.
- 15.3 Gli amministratori delegati, se nominati, avranno la rappresentanza e la firma sociale, nei limiti di legge e dei poteri conferiti.
- 15.4 L'organo amministrativo competente avrà facoltà, tra l'altro, di nominare direttori e procuratori per singoli atti o gruppi di atti, stabilendone mansioni e poteri, sempre nei limiti di legge.

Art. 16. Compensi.

16.1 Ai componenti l'organo amministrativo spetta il rimborso delle spese sostenute per ragioni del loro ufficio, oltre all'eventuale compenso stabilito con decisione dei soci.



Parte V. Bilancio ed utili

Art. 17. Approvazione del bilancio.

17.1 Il bilancio è presentato ai soci entro 120 (centoventi) giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale, salvo un maggior termine comunque non superiore a 180 (centottanta) giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale quando gli amministratori ne ravvisino particolari esigenze ai sensi dell'ultimo comma dell'art. 2364 c.c..

Art. 18. Esercizio sociale.

- 18.1 L'esercizio sociale si chiude il trentuno dicembre di ogni anno.
- 18.2 Gli amministratori provvedono alla redazione del bilancio d'esercizio nei modi e termini di legge.

Art. 19. Utili.

- 19.1 Dagli utili netti annuali deve essere dedotta una somma corrispondente almeno alla ventesima parte di essi per costituire una riserva, fino a che questa non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale.
- 19.2 L'assemblea che approva il bilancio delibera sulla distribuzione degli utili ai soci o sul loro accantonamento per la costituzione di riserve straordinarie o per altra destinazione.

Parte VI. Controllo sulla gestione e revisione legale - Scioglimento - Clausola arbitrale

Art. 20. Controllo sulla gestione e revisione legale.

- 20.1 La società può nominare un organo di controllo e/o un revisore.
- 20.2 L'organo di controllo può essere monocratico o pluripersonale.
- 20.3 Nei casi previsti dall'art. 2477 c.c. la nomina dell'organo di controllo o del revisore è obbligatoria.
- 20.4 Ove venga nominato per disposto di Legge o per volontà dell'Assemblea un organo di controllo monocratico, lo stesso deve essere composto da un Sindaco scelto tra i Revisori Legali iscritti nell'apposito Registro.
- 20.5 Ove venga nominato un organo di controllo pluripersonale, lo stesso deve essere composto da tre Sindaci effettivi e due supplenti che devono essere scelti tra i Revisori Legali iscritti nell'apposito Registro. Il Presidente è designato dai Soci al momento della nomina.
 - 20.6 L'organo di controllo esercita la revisione legale, salvo che l'Assemblea provveda altresì alla nomina di un revisore.

Art. 21. Scioglimento.

21.1 Addivenendosi, per qualunque motivo, allo scioglimento della società, le norme per la liquidazione, la nomina del liquidatore o dei liquidatori, sono stabilite dall'assemblea, osservate le disposizioni di legge.

Art. 22. Rinvio.

22.1 Per quanto non è espressamente contemplato nel presente statuto, si fa riferimento alle disposizioni contenute nel Codice Civile e alle leggi speciali in materia."

Dixième résolution

En remplacement des administrateurs démissionnaires la personne suivante est nommée en qualité d'administrateur unique de la Société:

- Monsieur Cirio GIOVANNI, né à Ponti (AL) le 29.09.1948, résident à Alessandria, Spalto Borgoglio 14, Italie,

lequel mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2015.

Onzième résolution

Mandat est donné à FIDUCENTER S.A., aux fins:

- D'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce de Luxembourg dès réception de la preuve de l'inscription de la société au Registre du Commerce Italien;
 - De procéder la clôture du/des compte(s) bancaire(s) de la société;
- De procéder au transfert des soldes desdits comptes bancaires sur un compte à ouvrir au nom de la société désormais de nationalité italienne.

Effet juridique

Les résolutions prises aux points 3 à 10 prendront effet à la date d'inscription de la société au Registre de Commerce en Italie.

Douzième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à AFN S.R.L., Via Vescovado 32, 15121 Alessandria, Italie aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce Italien, avec faculté d'apporter toutes les modifications et signer individuellement tout document nécessaire et utile pour procéder à cette inscription.



Confirmation

Le notaire instrumentaire certifie sur la base de l'état patrimonial susvisé que le capital social d'un montant de quatrevingt-dix mille euros (EUR 90.000,-) était intégralement souscrit et entièrement libéré lors du transfert de la société vers l'Italie.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, G. Saddi, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 26 mai 2015. 2LAC/2015/1464. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er juin 2015.

Référence de publication: 2015081732/347.

(150093061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Robeco All Strategies Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 124.048.

Le rapport annuel au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROBECO ALL STRATEGIES FUNDS

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015081794/13.

(150093009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Queensberry House Building, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 168.594.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of May.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

NBIM Caroline BT Limited, a company incorporated in England and Wales with registered number 9351485 whose registered office is at 20 Churchill Place Canary Wharf London E14 5HJ, and registered with the Companies House under number 09351485 (the "Sole Shareholder").

here duly represented by Myriam Olivié, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Queensberry House Building S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 168.594, incorporated by a deed enacted by Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, on 27 April 2012, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1474 dated 13 June 2012 (the "Company"). The articles of association of the Company were amended the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary on 13 February 2015 published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1081 dated 24 April 2015.



- II.- That the 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of GBP 1 (one pound) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Modification of the following article of the articles of association of the Company:

"19. Supervisory Council.

- 19.1 The Company shall comply with all internal reporting and supervisory policies established at group level under the Norges Bank Act of 24 May 1985
 - 19.2 The Supervisory Council of Norges Bank may:
- (a) request information from any Manager (including managing director) or officer of the Company to perform its supervisory tasks;
- (b) directly contact, at its own initiative, any past or present accountants or auditors of the Company, as applicable, and direct questions in relation to the Company's affairs to them; and
 - (c) initiate inspections of the Company and have access to all books and records of the Company
- 19.3 Notwithstanding the foregoing, the Supervisory Council shall not have any responsibility for the management of the Company.";
 - 3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to provide for certain information rights to the Supervisory Council of Norges Bank and to modify the following article of the articles of association of the Company:

"19. Supervisory Council.

- 19.1 The Company shall comply with all internal reporting and supervisory policies established at group level under the Norges Bank Act of 24 May 1985
 - 19.2 The Supervisory Council of Norges Bank may:
- (a) request information from any Manager (including managing director) or officer of the Company to perform its supervisory tasks;
- (b) directly contact, at its own initiative, any past or present accountants or auditors of the Company, as applicable, and direct questions in relation to the Company's affairs to them; and
 - (c) initiate inspections of the Company and have access to all books and records of the Company
- 19.3 Notwithstanding the foregoing, the Supervisory Council shall not have any responsibility for the management of the Company."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand one hundred Euro (EUR 1,100,-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour de mai,

par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A COMPARU:



NBIM Caroline BT Limited, une société régie par la loi de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Royaume-Uni, E145HJ Londres, 20 Churchill Place Canary Wharf, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 09351485 (l'«Associé Unique»),

représentée par Madame Myriam Olivié, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- Que la comparante, précitée, est l'Associée Unique actuelle de la société à responsabilité limitée "Queensberry House Building S.à r.l." ayant son siège social au L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à la section B sous le numéro 168.594, constituée suivant acte notarié de Me Cosita Delvaux, alors notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 27 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1474 en date du 13 juin 2012 (la «Société») et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié de Me Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1081 en date du 24 avril 2015.
- II. Que les 20.000 (vingt mille) parts sociales avec une valeur nominale de un GBP (GBP 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Modification de l'article 19 des statuts de la Société de la manière suivante

« 19. Conseil de surveillance.

- 19.1 La Société devra se conformer à toutes les politiques internes de reporting et de supervision établies au niveau du groupe par le Norges Bank Act du 24 mai 1985.
 - 19.2 Le conseil de surveillance de Norges Bank peut:
- a. requérir des informations de la part de tout Gérant (y compris le directeur général) ou tout employé de la Société afin d'effectuer ses missions de surveillance;
- b. contacter directement, de sa propre initiative, chaque comptable ou auditeur de la Société, le cas échéant, en fonction ou non, et leur poser des questions en relation avec les affaires de la Société; et
 - c. diligenter des inspections auprès de la Société, et avoir accès à tous les livres et comptes de la Société.
 - 19.3 Nonobstant ce qui précède, le Conseil de Surveillance ne s'ingérera aucunement dans la gérance de la Société.»
 - 3. Divers.
 - L'Associé Unique représentant l'intégralité du capital social, a pris la les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit à l'avis préalable de la réunion, il reconnaît avoir été suffisamment informé sur l'ordre du jour, l'assemblée considère être valablement convoquée et il accepte de délibérer et de voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre résolu que toute la documentation pertinente a été mis à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant pour permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé d'attribuer certains droits d'information au conseil de surveillance de Norges Bank et de modifier l'article suivant aux statuts de la Société:

« 19. Conseil de surveillance.

- 19.1 La Société devra se conformer à toutes les politiques internes de reporting et de supervision établies au niveau du groupe par le Norges Bank Act du 24 mai 1985.
 - 19.2 Le conseil de surveillance de Norges Bank peut:
- a. requérir des informations de la part de tout Gérant (y compris le directeur général) ou tout employé de la Société afin d'effectuer ses missions de surveillance;
- b. contacter directement, de sa propre initiative, chaque comptable ou auditeur de la Société, le cas échéant, en fonction ou non, et leur poser des questions en relation avec les affaires de la Société; et
 - c. diligenter des inspections auprès de la Société, et avoir accès à tous les livres et comptes de la Société.
 - 19.3 Nonobstant ce qui précède, le Conseil de Surveillance ne s'ingérera aucunement dans la gérance de la Société.» Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de cette partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite personne a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. OLIVIÉ, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 29 mai 2015. Relation: DAC/2015/8920. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 juin 2015.

Référence de publication: 2015081766/145.

(150093729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Rural Impulse Fund S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen. R.C.S. Luxembourg B 132.002.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale statutaire du 3 juin 2015

Il a été décidé de réélire DELOITTE AUDIT en tant que réviseur d'entreprises pour un nouveau terme expirant à l'assemblée générale statutaire de 2016.

Certifié conforme et sincère

Pour RURAL IMPULSE FUND S.A., SICAV-FIS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015082695/14.

(150094381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Florinvest Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 197.185.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first of May.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of FLORINVEST FINANCE INC, a company incorporated under the Law of the Republic of Panama, established and having its registered office at $53^{\rm rd}$, Street, Urbanizacion Obarrio Torre Swiss Bank, $16^{\rm th}$ Floor Panama, Republic of Panama, with the register number 223777 (the "Company").

The extraordinary general meeting is opened by Mrs. Alessia ARCARI, employee, residing professionally in Luxembourg, as Chairman.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Gianpiero SADDI, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Alessia ARCARI, prenamed.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

- I) The agenda of the meeting is the following:
- 1 To approve the Company's interim financial statements as of 01/01/2015.
- 2 To transfer the registered office and the principal establishment of the Company from Panama to the Grand Duchy of Luxembourg, without dissolution of the Company, the legal personality of the Company being maintained, to accept the Luxembourg nationality by the Company and to submit the Company to Luxembourg law.
 - 3 To modify the corporate object of the Company which will from now on read as follows:



Corporate object

The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

- 4 To adopt the corporate form of, and to transform the Company to the extent necessary into, a Luxembourg société à responsabilité limitée.
- 5.- To change the currency of expression of the share capital from USD to EUR, basing on the currency rate applicable at January 1 st , 2015, date of the opening of the present financial year, equal to 1 USD = 0,8236 EUR

for these purpose, increase of the share capital by an sufficcient amount in USD without issuance of new shares, allowing to fix the share capital, after conversion from USD into Euro, to the amount of EUR 12.500.-, by a contribution in more, more specifically by the allocation of accrued profits in the same amount

6.- Replacement of the actual 10,000 shares by 12,500 shares and subsequent increase of capital in order to bring it from its actual converted amount up to 12.500,00 Eur, without issuance of new shares but by the sole increase of the nominal value of the 12,500 present shares up to the amount of 1.-EUR per share, fully paid in by a payment in cash by the actual shareholders.

7 Allocation of the 12,500 shares to the shareholders with the same "prorata" as before the present deed, in the following proportions:

Shareholders	Number
	of Shares
Ottolenghi David	4.125
Ottolenghi Simona	4.125
Nunes Vais Emma	4.250
Total	12.500

- 6 To restate the articles of association in order to adapt them to Luxembourg law.
- 7 To determine the number of members of the Company's board of managers, to elect the new members of the Company's board of managers and to determine the duration of their mandate.
 - 8 To fix the address of the registered office of the Company.
 - 9 Miscellaneous.
- II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

The Chairman declares that the company will transfer its registered and official office to Luxembourg.



Pursuant to a written resolution of the meeting of shareholders of the Company given in Geneva (CH) on March 27, 2015, the transfer of the registered office, the real management, the central administration and the principal office from Panama to Luxembourg, in the forms required by Luxembourg law, all this without any change of the legal entity was decided. A copy of such document, after having been signed ne varietur by the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

For the execution of this resolution, it is necessary to adjust the articles of incorporation of the company to the law of the new country of the registered office.

After deliberation, the meeting then adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to approve the Company's interim financial statements as of 31/12/2014, which interim financial statements remains attached to the present deed.

Second resolution

The General Meeting resolves to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company from Panama to the City of Luxembourg, 11, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and that starting, for the accounting and fiscal purposes, from the date January 1 st , 2015, without the Company being dissolved and with full corporate and legal continuance

Third resolution

The General Meeting decides to adopt the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limité) with the name "FLORINVEST FINANCE S.à r.l.", and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Furthermore the General Meeting resolves to modify the Corporate Object of the Company as follows:

"The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development."

Fourth resolution

The General Meeting resolves to change the currency of expression of the share capital from USD to EUR, basing on the currency rate applicable at January 1 st , 2015, date of the opening of the present financial year, equal to 1 USD = 0,8236 EUR, making an actual converted capital of EUR 8,236.

In order to obtain the minimum capital forseen by luxembourg law for a private limited liability company, the general meeting resolves to increase the share capital by an amount of EUR 4,264, in order to bring the aforesaid converted share capital to EUR 12,500, without issuance of new shares but by the sole increase of the nominal value of the existing 10,000 shares of the Company, by a contribution in kind, more specifically by the allocation of sufficient accrued profits as shown in the afore said interim financial statements.



Fifth resolution

After the change of currency and the subsequent increase of capital, the General Meeting resolves the replace the actual 10,000 shares by 12,500 shares allocated to the shareholders with the same "prorata" as before the present deed, as follows:

Shareholders	Number
	of Shares
Ottolenghi David	4.125
Ottolenghi Simona	4.125
Nunes Vais Emma	4.250
Total	12.500

Sixth resolution

The General Meeting accepts the resignation of the former managers of the company and appoints the following persons Mr. Alexis Kamarowsky, companies director, born on April 10, 1947, in Strang, Germany, having his professional address at 11, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr. Federigo Cannizzaro di Belmontino, companies director, born on September 12, 1964, in La Spezia, Italy, having his professional address at 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

Mr Jean Marc Debaty, companies director, born on 11/03/1966 in Rocourt (B), having his professional address at 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

as managers of the Company, all of them for an unlimited period

Seventh resolution

The General Meeting confirms the establishment of the registered office at 11, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Sole Shareholder confirms that all the assets and all the liabilities of the Company previously of Panama nationality, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Luxembourg company which continues to own all the assets and continues to be obliged by all the liabilities and commitments of the company previously of Panama nationality.

Eighth resolution

The General Meeting resolves to fix the financial year to run from the 1 st of January to the 31 st of December of each year.

Ninth resolution

The General Meeting, in conformity with the above taken resolutions, resolves to amend the Articles of Association, which after total update to conform them to the Luxembourg law, will have henceforth the following wording:

ARTICLES OF INCORPORATION

- Art. 1. The company has as denomination FLORINVEST FINANCE S.à r.l..
- Art. 2. The registered office is set at Luxembourg.
- **Art. 3.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect



holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

- **Art. 4.** The Company is formed for an unlimited duration.
- **Art. 5.** The corporate capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of Eur 1 (one euro) each, fully paid-up.
- **Art. 6.** The shares are freely transferable among the existing shareholders. To non shareholders they can only be transferred in the limits foreseen by law.
- **Art. 7.** In case the company was to have only one single shareholder, the decisions are taken by this single shareholder and will be put in writing and will be recorded under the form of minutes.
- **Art. 8.** The company is managed by one or more Manager(s) (gérants), shareholders or not, designated by the meeting of shareholders deciding at the simple majority of the shares as stipulated in article 12 for the meetings of shareholders not modifying the articles of association.

The sole Manager may accomplish all acts of administration and disposition necessary or useful for the accomplishment of the corporate object except for those reserved by law to the decision of the shareholders.

In case several Managers are appointed, the joint signature of any two managers is necessary in order to validly bind the company, unless special delegation.

The mandate of the Manager(s) may be granted for a limited or unlimited period.

Art. 9. The company is not dissolved by the death, bankruptcy or insolvency of the sole shareholder or one of the shareholders. In case of death of a shareholder, the company will continue to run among the heirs of the sole shareholder who passed away or among the surviving shareholders and the inheritance of the shareholder who passed away, all this in the limits of article 189 of the company law.

The company nevertheless knows only one shareholder per share and the heirs will have to designate one person among themselves in order to represent them vis-à-vis of the company.

The heirs and creditors may not, under whatever argument whatsoever, ask to have seals put on the assets and documents of the company nor to get involved in whatever form in the activity of the administration of the company. With reference to the exercise of their rights they have to refer to the corporate inventories and decisions of the shareholders.

- Art. 10. The corporate years starts on the first of January of each year and finishes on December 31 of the same year.
- Art. 11. The company will be dissolved pursuant to the legal prescriptions.
- **Art. 12.** The decisions not amending the articles of association are not taken validly unless they are approved by shareholders representing more than half of the shares. If because of absence or abstention of shareholders, this figure cannot be obtained in a first meeting or written consultation the shareholders are called or consulted a second time by registered mail and the decisions are taken at the majority of the votes cast under the condition that they concern only matters examined in the first meeting or consultation.

The shareholders cannot, except by unanimous vote, change the nationality of the company. All other amendments of the articles of association are decided at a majority of the shareholders representing the three quarters of the corporate capital. In no case can the majority oblige a shareholder to increase his shareholding.

In case the company has only one shareholder, the authority of the meeting of shareholders is attributed to the sole shareholder and the decision of this sole shareholder are taken in the form as foreseen in article 7.

Art. 13. With reference to all other points not specifically regulated by the present articles of association, the shareholders are subject to the existing legal regulations

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 2500.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.



Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le vingt-et-un mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de FLORINVEST FINANCE INC, une société existant sous les lois de Panama, établie et ayant son siège social au 53 rd, Street, Urbanizacion Obarrio Torre Swiss Bank, 16 th Floor Panama, République du Panama, sous le numéro 223777 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Mme Alessia ARCARI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mr Gianpiero SADDI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Alessia ARCARI, précitée.

- Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:
- I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1.- Approbation d'une situation intérimaire au 1 er janvier 2015.
- 2.- Transfert du siège social statutaire, la direction effective, l'administration centrale et le principal établissement de la société est transféré de Panama vers le Grand-Duché de Luxembourg, le tout sans changement de la personnalité juridique, laquelle perdure sans interruption et soumission à la loi luxembourgeoise.
 - 3 Modification de l'objet social de la société pour lui donner la teneur nouvelle suivante:
- **Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

- 4 Adoption de la forme sociale et transformation de la société en une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeoise.
- 5.- Conversion de la devise d'expression du capital social de la société de USD en EUR, par application du taux de change applicable au 1 ^{er} janvier 2015, correspondant à la date d'ouverture du présent exercice social, savoir 1.-USD = 0,8236 EUR,

et dans ce contexte augmentation d'un montant suffisant à fixer le capital social converti à EUR 12.500 à libérer par incorporation des bénéfices reportées à due concurrence.

6.- Remplacement des actuelles 10.000 parts sociales par 12.500 parts sociales à attribuer aux associés actuels dans les proportions suivantes:

Shareholders	Number
	of Shares
Ottolenghi David	4.125
Ottolenghi Simona	4.125



Nunes Vais Emma	4.250
Total	12.500

- 6 Modification des statuts de la société pour les rendre conforme à la loi luxembourgeoise.
- 7 Fixation du nombre de gérants, élection des nouveaux gérants et fixation de la durée de leur mandat.
- 8 Fixation du siège social de la société.
- 9.- Divers.

II. Que les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des associés représentés.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Monsieur le Président déclare que la société entend transférer son siège statutaire et effectif à Luxembourg.

Conformément à une décision écrite prise les associés en date du 27 mars 2015 à Genève (CH), il a décidé le transfert du siège statutaire, l'administration centrale, le siège de direction effectif et le principal établissement de la société vers le Grand-Duché de Luxembourg, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise, sans changement de la personnalité juridique, laquelle perdure sans interruption. Une copie de cette décision reste annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Pour l'exécution de la susdite décision, il est nécessaire d'adapter les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve la situation intérimaire au 31 décembre 2014 dont une copie reste annexée au présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire, la direction effective, l'administration centrale et le principal établissement de la société est transféré de Panama à Luxembourg, 11, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le tout sans changement de la personnalité juridique, laquelle perdure sans interruption.

Troisième résolution

L'assemblée décide que la société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de «FLORINVEST FINANCE S.à r.l.» suite au transfert du siège social statutaire, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement de la société vers le Luxembourg.

L'Assemblée décide dans la foulée de changer l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

Objet social

L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.



En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide ensuite la conversion de la devise d'expression du capital social de la société de USD en EUR, par application du taux de change applicable au 1 ^{er} janvier 2015, correspondant à la date d'ouverture du présent exercice social, savoir 1.-USD = 0,8236 EUR, fixant le capital social converti à EUR 8.236,

et dans ce contexte, afin d'obtenir le capital minimum prévu par la loi luxembourgeoise par rapport aux sociétés à responsabilités limitées, augmentation d'un montant de EUR 4.264 afin de fixer le capital social à EUR 12.500, sans émission de parts sociales nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes à due concurrence, par incorporation des bénéfices reportées à due concurrence plus amplement renseignés sur la situation intérimaire au 1 er janvier 2015, renseignant le bilan clôturé au 31 décembre 2014.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide suite à ce qui précède de remplacer les actuelles 10.000 parts sociales par 12.500 parts sociales à attribuer aux associés actuels dans les proportions suivantes:

Associés	Nombre
	de parts
Ottolenghi David	4.125
Ottolenghi Simona	4.125
Nunes Vais Emma	4.250
Total	12.500

Sixième résolution

L'assemblée accepte les démissions des anciens gérants et décide de nommer les personnes suivantes, savoir

Mr. Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1947 à Strang (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg;

Mr. Federigo Cannizzaro di Belmontino, administrateur de sociétés, né le 12 septembre 1964 à La Spezia (I), ayant son adresse professionnelle au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg;

Mr Jean Marc Debaty, administrateur de sociétés, né le 11 mars 1966 à Rocourt (B), ayant son adresse professionnelle au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg;

comme nouveaux gérants de la société, tous pour une durée illimitée.

Septième résolution

L'assemblée confirme l'établissement du siège social de la société au 11, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

L'Assemblée confirme que tous les actifs et passifs de la société précédemment de nationalité panaméenne, restent sans limitation et dans leur entièreté la propriété de la société luxembourgeoise, laquelle continuera à être propriétaire de tous les actifs et à être obligée par tous les passifs et engagements de la société, précédemment de nationalité panaméenne.

Huitième résolution

L'Assemblée décide que l'exercice social court du 1 er janvier de chaque année au 31 décembre de la même année.

Neuvième résolution

L'Assemblée, suite aux résolutions qui précèdent, décide de modifier les statuts qui, après refonte totale pour les mettre en conformité avec le droit luxembourgeois, auront désormais la teneur suivante:

STATUTS

- Art. 1 er . La société prend la dénomination FLORINVEST FINANCE S.à r.l..
- **Art. 2.** Le siège social est fixé à Luxembourg Article 3 L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.
- La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles,



mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros), divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro), chacune entièrement libérée.
- **Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Vis-à-vis des tiers, elles sont cessibles dans les limites prévues par la loi.
- **Art. 7.** Au cas où la société ne devait avoir qu'un seul associé, les décisions sont prises par l'associé unique et sont retenues par écrit ou inscrites sur un procès-verbal.
- **Art. 8.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés, statuant à la majorité simple des parts sociales comme stipulé à l'article 12 pour les assemblées non modificatives des statuts.

Le gérant unique peut accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social sauf ceux que la loi réserve à la décision des associés.

En cas de nomination de plusieurs gérants, la signature conjointe de deux gérants est exigée pour engager valablement la société, sauf délégation spéciale.

Le mandat du ou des gérants peut être conféré pour une durée limitée ou illimitée.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou l'un des associés. En cas de décès d'un associé, la société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé tout ceci dans les limites de l'article 189 de la loi sur les sociétés. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Les héritiers et créanciers ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des associés.

- Art. 10. L'année sociale commence le 1 er janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.
- Art. 11. La société sera dissoute conformément aux dispositions légales.
- **Art. 12.** Les décisions non modificatives des statuts ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Si, par suite d'absence ou d'abstention d'associés, ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté mais à la condition expresse de ne porter que sur les questions ayant fait l'objet de la première consultation.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société. Toutes autres modifications statutaires sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Toutefois, dans aucun cas, la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Lorsque la société n'a qu'un seul associé les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés sont attribués à l'associé unique et les décisions de l'associé unique sont prises dans les formes prévues à l'article 7.



Art. 13. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes à EUR 2500.-

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: A. Arcari, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 26 mai 2015. Relation: 2LAC/2015/11473. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 1 er juin 2015.

Référence de publication: 2015080403/480.

(150092562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2015.

Freif II Master Refineries I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 197.175.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the fifteenth day of May.

Before the undersigned, Maître Henri BECK, a notary resident Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

FR Refinación Holdings II Limited, a company limited by shares governed by the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands,

here represented by Peggy Simon, private employee, whose professional address is at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "FREIF II Master Refineries I S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely



ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollars (USD 1.-) each.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.
- 6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
- 6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
- 6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
 - 6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
 - 6.7. The Company may redeem its own shares, provided:
 - (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
 - (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

- 7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
 - 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.
- **Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.
 - 8.1. Powers of the board of managers



- (i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
 - (ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.
 - 8.2. Procedure
- (i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
 - (iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation
- (i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.
- (ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.
- **Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.
- **Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).
- (ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).
 - (iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.
 - 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.
 - (iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.
- (v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- (vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.



- (vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- (viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.
- (x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
 - (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.
 - 13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
 - 13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:
- (i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or
 - (ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.
- 13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

- 14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.
- 14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:
 - (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.



If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.
- 16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

- 17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2015.

Subscription and payment

FR Refinación Holdings II Limited, represented as stated above, subscribes for twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollars (USD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-).

The amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

- 1. The following are appointed as A managers of the Company for an indefinite period:
- Adi Joseph Blum, born in Massachusetts, United States of America, on the nineteenth day of September, nineteen hundred seventy-eight and residing professionally at One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, United States of America;
- Tomas Peshkatari, born in Tirana, Albania, on the fourth day of March, nineteen hundred eighty-two and residing professionally at One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, United States of America; and
- Daren Schneider, born in New York, United States of America, on the twenty-first day of November, nineteen hundred sixty-eight and residing professionally at One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, United States of America.
 - 2. The following are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:
- Harald Thul, born on the thirteenth day of March nineteen hundred seventy-two and residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Neela Gungapersad, born on the seventeenth day of January nineteen hundred seventy-two and having its professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453



Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103336.

3. The registered office of the Company is located at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinzième jour de mai.

Par devant le soussigné Maître Henri BECK, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

FR Refinación Holdings II Limited représentée par Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1 er . Dénomination. Le nom de la société est "FREIF II Master Refineries I S.à r.l." (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.



3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à vingt mille Dollars Américain (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Dollar Américain chacune (USD 1.-) chacune.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
 - 6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
 - 6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:
 - (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
 - (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
 - 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.
- **Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.
 - 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
 - (ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.
 - 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.
- (ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que lorsque les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.



- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - 8.3. Représentation
- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.
- **Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
- **Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).
- (ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.
- (iii) Lorsque des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.
 - (iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.
- (x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-dessus. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés est considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
 - (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.



V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
 - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
 - 13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:
- (i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou
 - (ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.
- 13.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

- 14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.
- 14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
 - 15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
 - (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.
- Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

- 17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.



- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

FR Refinación Holdings II Limited, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille Dollars Américain (USD 20.000,-).

Le montant de vingt mille Dollars Américain (USD 20.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants A de la Société pour une durée indéterminée:
- Adi Joseph Blum, né dans le Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, le dix-neuvième jour de Septembre mille neuf cent soixante-dix-huit et résidant professionnellement à One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, Etats Unis d'Amérique;
- Tomas Peshkatari, né à Tirana, Albanie, le quatrième jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-deux et résidant professionnellement à One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, Etats Unis d'Amérique; et
- Daren Schneider, né à New York, Etats Unis d'Amérique, le vingt-et-unième jour de novembre mille neuf cent soixantehuit et résidant professionnellement à One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, Etats Unis d'Amérique.
 - 2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants B de la Société pour une durée indéterminée:
- Harald Thul, né le treizième jour de mars mille neuf cent soixante-douze et résidant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Neela Gungapersad, né le dix-septième jour de janvier mille neuf cent soixante-douze et résidant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103336.
 - 3. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 mai 2015. Relation: GAC/2015/4192. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 mai 2015.

Référence de publication: 2015080409/518.

(150092230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.



MIG Patrimonial S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 197.236.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour du mois de mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Daniel MIGNON, économiste, né à Léopoldville (ancien Congo belge), le 30 décembre 1955, demeurant à MC-98000 Monaco, 10, avenue de Grande-Bretagne (Principauté de Monaco),

ici représenté par Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling (la "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

- **Art. 1** er . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- **Art. 2.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination: "MIG PATRIMONIAL S.à r.l."
- Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,-EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

- **Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.



- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- **Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

- Art. 15. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.



Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,

Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,

L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- **Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les deux cent cinquante (250) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Daniel MIGNON, préqualifié et représenté comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Loi anti-blanchiment

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille cinq cents euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

- 1. Le siège social est établi à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
- 2. Monsieur Daniel MIGNON, économiste, né à Léopoldville (ancien Congo belge), le 30 décembre 1955, demeurant à MC-98000 Monaco, 10, avenue de Grande-Bretagne (Principauté de Monaco), est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. GOERES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 26 mai 2015. 2LAC/2015/11476. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015081622/159.

(150094074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.



Sofy S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.350.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.515.

In the year two thousand and fifteen on the twenty-seventh day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Lucien Holdings S.àr.l., a Luxembourg limited liability company, having its registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, with a share capital of one million six hundred and ten thousand euros (EUR 1,610,000) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 90.461,

represented by Maître Antonine Sanchez, avocat, residing in Luxembourg by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 27 March 2015, which shall remain annexed to this deed after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of the limited liability company Sofy S.àr.l., having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (the "Company") incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, on 17 th December, 2002 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 132 of 10 th February, 2003 and as last amended by Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 27 th June 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1905 of 1 August 2012.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Shareholder decides to increase the issued corporate capital by three hundred and fifty thousand Euro (EUR 350,000) in order to increase the actual capital from one million Euro (EUR 1,000,000) to one million three hundred fifty thousand Euro (EUR 1,350,000) by the creation and issue of seven thousand (7,000) A Shares and seven thousand (7,000) B shares at a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

The fourteen thousand (14,000) new shares are subscribed and fully paid up by contribution in cash by Lucien Holdings S.àr.l., prenamed, here represented as aforementioned, so that the amount of three hundred fifty thousand Euro (EUR 350,000) is at the free disposal of the Company from now on, evidence having been given to the undersigned notary.

Second resolution

Following the preceding capital increase, article 6 of the articles of incorporation will be amended accordingly so as to read:

" **Art. 6.** The share capital is set at one million three hundred fifty thousand Euro (EUR 1,350,000), divided into twenty-seven thousand (27,000) A shares (the "A Shares") and twenty-seven thousand (27,000) B Shares (the "B Shares") of a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

A Shares and B Shares shall together be referred to as the "Shares".

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed, together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Lucien Holdings S.àr.l., une société luxembourgeoise à responsabilité limitée, ayant son siège social à 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, dont le capital social s'élève à un million six cent dix mille euros (1.610.000 EUR) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 90.461,

représentée par Maître Antonine Sanchez, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 27 mars 2015 qui restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par la personne présente et le notaire soussigné.



La personne présente, représentée tel qu'indiqué, a déclaré être le seul associé de la société à responsabilité limitée Sofy S.àr.l., ayant son siège social à 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 17 décembre 2002, publiée dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 10 février 2003, numéro 132 et modifiée en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 27 juin 2012 publiée dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 1 er août 2012, numéro 1905.

La partie présente, représentée tel qu'indiqué, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide d'augmenter le capital social émis à concurrence de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000) de façon à augmenter le capital actuel de un million d'euros (EUR 1.000.000) à un million trois cinquante mille euros (EUR 1.350.000) par la création et l'émission de sept mille (7.000) Parts Sociales A et sept mille (7.000) Parts Sociales B à une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Les quatorze mille (14.000) nouvelles parts sociales sont souscrites et entièrement libérées par une contribution en numéraire par Lucien Holdings S.à r.l., prédésignée, ici représentée comme il est dit, de manière à ce que le montant de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000) est à la libre disposition de la Société à partir de maintenant, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'article six des statuts sera modifié conformément de façon à lire:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million trois cent cinquante mille euros (EUR 1.350.000) représenté par vingt-sept mille (27.000) Parts Sociales A (les "Parts Sociales A") et vingt-sept mille (27.000) Parts Sociales B (les "Parts Sociales B") d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Les Parts Sociales A et les Parts Sociales B seront ensemble désignées comme les "Parts Sociales"."

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente qu'à la demande de la personne présente, cet acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même personne présente et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, au jour indiqué en début du document.

Le document ayant été lu à la personne présente, connue par le notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, la personne présente a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. SANCHEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 1 er avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10141. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 mai 2015.

Référence de publication: 2015076353/88.

(150086681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

LaSalle UK Ventures Property 11, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 364.120,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.224.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société LaSalle UK Ventures Property 11, décidée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 18 décembre 2014, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 21 mai 2015.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées à la Caisse de consignation de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015081529/18.

(150093282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck